

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700

8 mars 2016

SOMMAIRE

Azad S.A.	33554	MDT Luxembourg	33590
Azad S.à r.l.	33554	Merp S.à r.l.	33581
Balta Finance S.à.r.l.	33590	MStar Pineapple 2 Lux S.à r.l.	33600
Dabraco Invest S.à r.l.	33575	NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.	33593
Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	33575	Partners Group Avatar S.à r.l.	33563
Duvachaïna	33575	Ranium International S.A.	33588
Espace Tabac S.à r.l.	33600	Right Management Luxembourg S.A.	33586
Goldland Universal S.à r.l.	33582	Ritchie Sub-Investments Lux S.à r.l.	33586
Gregorius S.A.	33582	RollOut Group S.A.	33587
GT Group Holding S.A.	33582	RoundStone Holding S.à r.l.	33587
GTP 1, S.à r.l.	33583	Rubyto Investments S.A.	33588
Hills Japan S.à r.l.	33583	Sanidato S.à r.l.	33590
Hines European Value Added Fund	33583	Sansbro Invest S.A.	33589
HPMC1 S.à.r.l.	33584	S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG	33588
HR Solutions S.à.r.l.	33584	S.C.I. Consorts Weis	33588
Icon SubCo S.à r.l.	33584	Seshat Capital S.A.	33571
Kalior Invest S.A.	33599	Seynaeve Textiles Lux S.à r.l.	33589
Kalior Invest S.A.	33581	Shad S.A.	33561
Landewyck Holding S.à r.l.	33585	SHCO 85 S.à r.l.	33563
Les Obligataires 10 15 S.A.	33586	Souf S.A.	33573
Lorac Investment Management S.à r.l.	33585	Square Courtage	33599
LuxTech Capital S.A.	33585	St Antoine Investments	33589
Matro S.A.	33581	WM Investments Sàrl	33576
Matro S.A.	33581	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	33596

**Azad S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Azad S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.180.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “AZAD S.A.”, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.180 (hereafter the “Company”).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the acting notary, Me Henri HELLINCKX, than notary residing in Mersch, on June 16, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 758 of July 18, 2003.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transformation of the legal form of the company into a limited liability company “société à responsabilité limitée”.
2. Termination of the mandates of the directors and the supervisory auditor of the company and appointment of Mr Antoine HIENTGEN and Mrs. Danielle SCHROEDER as managers of the Company, with determination of the duration of their mandate.
3. To fully amend and restate the Company’s Articles of Association under the form of a limited liability company “société à responsabilité limitée”.

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately.

Second resolution

As a consequence of the transformation of the Company into a société à responsabilité limitée, the mandates of the members of the former board of directors and of the supervisory auditor have expired. Discharge is given to the directors and supervisory auditor until today.

The meeting appoints as managers of the Company for a period ending at the annual general meeting 2019 the following:

1. Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg
2. Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Third resolution

The meeting states that the 310 (three hundred and ten) shares representing the capital are all held by:
Mr. Antonios S. INGLESIS, residing in 14 York Street, W1U 6PR London, United Kingdom.

Fourth resolution

As a consequence of the transformation of the Company into a limited liability company “société à responsabilité limitée”, the meeting decides to fully amend and restate the Company’s Articles of Association to read as follows:

Title I. - Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. There exists a limited liability company “société à responsabilité limitée” governed by the present Articles and by the relevant laws.

The name of the Company is “AZAD S. à r.l.”.

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand- Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

In general, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-), represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each.

The company may redeem its own shares within the limits fixed by law.

The share capital may be changed at any time by a decision of a general meeting of shareholder(s), voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Art. 6. The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company’s capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 7. The company shall not be dissolved y reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of

the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Title III. - Management and Supervision

Art. 9. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers (the “Board”). The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

The managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholder(s), by the law or by the Articles of Incorporation shall be within the competence of the managers.

Art. 10. The board of managers shall choose a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting designated to that effect by the board.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Votes may also be cast in writing or by fax or electronic means.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Copies or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 11. The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of manager, by the joint signature of two managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

A manager is only liable for the performance of his duties.

Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 13. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by a majority of shareholders (in number) representing at least three quarters (¾) of the share capital.

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 14. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the annual accounts in accordance with the legal requirements.

The annual accounts and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

Art. 15. Against the annual net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, five per cent (5%) will be allocated to the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth (1/10) of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of interim accounts to be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from available reserves, less losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Title VI. - Winding up and Liquidation

Art. 16. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 17. The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII. - General Dispositions

Art. 18. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AZAD S.A.", ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.180 (ci-après la «Société»).

La Société a été constituée par acte notarié de Me Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 758 du 18 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée générale élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
2. Fin des mandats des administrateurs et commissaire aux comptes et nomination de Monsieur Antoine HIENTGEN et Mme Danielle SCHROEDER comme gérants de la Société avec détermination de la durée de leur mandat.
3. Refonte complète des statuts de la Société sous forme de société à responsabilité limitée.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte ainsi de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

Deuxième résolution

Suite à la transformation de la forme juridique de la Société en une société à responsabilité limitée, les mandats des membres de l'ancien conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont expiré. Décharge est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme gérants de la Société pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 les suivants:

1. Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
2. Mrs. Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que les 310 (trois cent dix) parts représentant le capital social sont toutes détenues par: Monsieur Antonios S. INGLESIS, demeurant à 14 York Street, W1U 6PR Londres, Grande-Bretagne.

Quatrième résolution

Suite à la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives. La dénomination de la Société est «AZAD S. à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucune effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix appartenant aux propriétaires survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

De plus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil»). Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 10. Le Conseil choisira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, un gérant désigné à cet effet par les gérants présents, le remplace.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs gérants. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par fax ou par moyen électronique.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu qui ensemble forment la résolution circulaire.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

Art. 11. Les gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales

Art. 13. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Néanmoins, le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 14. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent les comptes annuels aux termes de la loi.

Les comptes annuels et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

Art. 15. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième (1/10) du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

L'assemblée générale des associés de la Société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires en cours d'exercice social, sur base d'un bilan intérimaire duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 17. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions Générales

Art. 18. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40975. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211121/401.

(150237548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Shad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 198.648.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "SHAD S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, Rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 198.648, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 2015 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 septembre 2015 n°2443. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que l'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée de sorte qu'il renonce aux formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.373.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 20.404.000,- par l'émission de 20.373.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- par apport en nature;

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions trois cent soixante-treize mille Euros (EUR 20.373.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à vingt millions quatre cent quatre mille Euros (EUR 20.404.000,-), par l'émission de vingt millions trois cent soixante-treize mille (20.373.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Intervention - Souscription - Libération

Monsieur Frédéric MASCHA, actionnaire unique à ce jour, déclare souscrire à toutes les vingt millions trois cent soixante-treize mille (20.373.000) actions nouvelles de les libérer entièrement par un apport en nature (l'Apport) consistant dans deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions, représentant 100% du capital social de la société LABORATOIRES JUVISE PHARMACEUTICALS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 149, boulevard Stalingrad, F-69100 Villeurbanne (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 509 059 879, dont le capital social est de deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 278.864), représenté par deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions (les Actions).

L'Apport a, ce jour, une valeur de marché d'un montant total de vingt millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 20.373.000). L'apport sera affecté au capital social de la Société pour un montant de vingt millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 20.373.000).

Il résulte d'une déclaration de Monsieur Frédéric MASCHA, annexée au présent acte, que ledit apport est placé sous le bénéfice du régime de report d'imposition prévu par les dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts français dans sa rédaction issue de la loi française n° 2012-1510 en date du 29 décembre 2012.

Cet Apport a fait l'objet d'un rapport daté au 9 décembre 2015, établi par le réviseur d'entreprises agréé «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.» avec siège social au 89A, Pafbruch, L-8309 Capellen et enregistrée au de RCS sous le numéro B183652, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la production de documents sociaux de la société LABORATOIRE JUVISE PHARMACEUTICALS SAS.

Réalisation effective de l'apport

Ainsi il résulte d'un certificat émis par la société LABORATOIRE JUVISE PHARMACEUTICALS SAS et d'un certificat de Monsieur Frédéric MASCHA concernant ledit Apport, qui indique essentiellement que ce dernier:

- est propriétaire de deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions;
- est le seul titulaire des droits sur les deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions et possède le pouvoir de disposer des deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions;
- les deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur lesdites actions et lesdites actions ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions lui soit cédées;
- que les deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quatre (278.864) actions ont une valeur de marché d'un montant total de vingt millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 20.373.000,-).

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à vingt millions quatre cent quatre mille Euros (EUR 20.404.000,-), représenté par vingt millions quatre cent quatre mille (20.404.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-)".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cents Euros (EUR 7.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29359. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211833/95.

(150237137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

**Partners Group Avatar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 85 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.420.

In the year two thousand fifteen, on the third day of December.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Partners Group Avatar Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Pétange,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 2 December 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Partners Group Avatar Holdings S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SHCO 85 S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.420, incorporated by a deed of on 3 July 2014 before Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxemburg, published in the Mémorial C under number 2491 on 16 September 2014.

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions.

First resolution

The general meeting decides to change the corporate name of the company from "SHCO 85 S.à r.l." into "Partners Group Avatar S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Art. 1. There exists a company with limited liability which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Partners Group Avatar S.à r.l.", a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. All shares are and will remain in registered form.

The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.

Art. 11. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office

until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the shareholders having participated.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the shareholders of the board of Managers.

The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any shareholder(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 12. The manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of shareholders owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 18. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the shareholders.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

The manager or, in case of plurality of Managers, the board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of Managers, the board of Managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 20. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

Third resolution

The sole shareholder accepts the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager of the Company;

Fourth resolution

Is appointed as class A manager of the company for an undetermined period, Mr Thomas Basenach, born in Wadern (Germany) on 4 July 1980, professionally residing at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Fifth resolution

Is appointed as class A manager of the company for an undetermined period:

PMI Services S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 187.566.

Sixth resolution

Is appointed as class B manager of the company for an undetermined period:

Universal Management Services S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 64.474.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

Partners Group Avatar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, salariée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 2 décembre 2015.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que Partners Group Avatar Holdings S.à r.l., prénommée, est l'associé unique de SHCO 85 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.420, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 3 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2491 le 16 septembre 2014, (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de «SHCO 85 S.à r.l.» en «Partners Group Avatar S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Partners Group Avatar S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par

les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion des Gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les Gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les Gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf, par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Le gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la Société.

Quatrième résolution

Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée, Mr Thomas Basenach, né à Wadern (Allemagne) le 4 juillet 1980, résidant professionnellement au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Cinquième résolution

Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée:

PMI Services S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.566.

Sixième résolution

Est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée:

Universal Management Services S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211834/423.

(150236902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Seshat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.285.

In the year two thousand and fifteen on the fourth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Seshat Capital S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193285, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, of December 19, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 228, of January 29, 2015 and last amended pursuant to a deed of Me Francis Kessler, prenamed, of February 3, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 860, of March 28, 2015.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Pétange.

The chairman appointed as secretary Mrs Marisa GOMES, employee, with professional address at Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, employee, with professional address at Pétange.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of sixteen (16) proxies given under private seal in November 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation, representing together the entire share capital of the Company, presently set at three million six hundred thirty-two thousand Euro (EUR 3.632.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of six million five hundred eighty-seven thousand six hundred sixty-six (6.587.666) redeemable shares (n° 1.827.328 to 1.885.368 and n° 208.774.366 to 215.303.990) into the same number of preferential non-voting shares.

2. Subsequent amendment of article 5, 1st paragraph of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at three million six hundred thirty-two thousand Euro (EUR 3.632.000,00) represented by ninety-seven million three hundred eighty-seven thousand six hundred sixty-six (97.387.666) preferential non-voting shares and two hundred sixty-five million eight hundred twelve three hundred thirty-four (265.812.334) redeemable shares, with a nominal value of one Euro-cent (EUR 0,01) each, all of which are fully paid up.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert six million five hundred eighty-seven thousand six hundred sixty-six (6.587.666) redeemable shares (n° 1.827.328 to 1.885.368 and n° 208.774.366 to 215.303.990) into the same number of preferential non-voting shares, the shareholder owning such shares having expressly agreed to such conversion.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 5, 1st paragraph of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at three million six hundred thirty-two thousand Euro (EUR 3.632.000,00) represented by ninety-seven million three hundred eighty-seven thousand six hundred sixty-six (97.387.666)

preferential non-voting shares and two hundred sixty-five million eight hundred twelve three hundred thirty-four (265.812.334) redeemable shares, with a nominal value of one Euro-cent (EUR 0,01) each, all of which are fully paid up.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Seshat Capital S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senniungerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 193285, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 29 janvier 2015, modifié en dernier lieu par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 3 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 28 mars 2015

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marisa GOMES employée, avec adresse professionnelle à Pétange L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée, avec adresse professionnelle à Pétange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de seize (16) procurations données sous-seing privé les 28 et 29 janvier 2015, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois millions six cent trente-deux-mille Euro (EUR 3.632.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-six (6.587.666) actions rachetables (n° 1.827.328 à 1.885.368 et n° 208.774.366 à 215.303.990) en un nombre identique d'actions préférentielles sans droit de vote.

2. Modification subséquente de l'article 5, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions six cent trente-deux mille Euro (EUR 3.632.000,00) représenté par quatre-vingt-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-six (97.387.666) actions préférentielles sans droit de vote et deux cent soixante-cinq millions huit cent-douze mille trois cent trente-quatre (265.812.334) actions rachetables d'une valeur nominale de un Euro-cent (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.”

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-six (6.587.666) actions rachetables (n° 1.827.328 à 1.885.368 et n° 208.774.366 à 215.303.990) en un nombre identique d'actions préférentielles sans droit de vote, l'actionnaire propriétaire de ces actions ayant expressément approuvé cette conversion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions six cent trente-deux mille Euro (EUR 3.632.000,00) représenté par quatre-vingt-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-six (97.387.666) actions préférentielles

sans droit de vote et deux cent soixante-cinq millions huit cent-douze mille trois cent trente-quatre (265.812.334) actions rachetables d'une valeur nominale de un Euro-cent (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211809/115.

(150236924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Souf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 104.940.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Roy CONNOR, company director, residing in Liverpool, 30 Verdad Park (United Kingdom),

here represented by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (the “Proxyholder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “Souf S.A.”, established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 104940, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a demerger deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 of March 22, 2005,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on May 28, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 of August 5, 2015.

2) That the subscribed share capital is fixed at USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars), divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and in particular the claim amounting to EUR 66,961.70 held by the Company against the Spanish company “CASCADAS DE OSDI, S.L.”, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Roy CONNOR, administrateur de société, demeurant à Liverpool, 30 Verdad Park (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (le “Mandataire”), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Souf S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104940, (la “Société”), a été constituée suivant acte de scission reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 22 mars 2005,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 5 août 2015.

2) Que le capital social souscrit est fixé à USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars), divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l’“Actionnaire Unique”);

4) Que l’Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l’Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l’Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d’établir, de signer, d’exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l’Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l’Actionnaire Unique déclare qu’il reprend tout l’actif de la Société, en particulier la créance d’un montant de EUR 66,961.70 détenue par la Société à l’encontre de la société espagnole “CASCADAS DE OSDI, S.L.”, et qu’il s’engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l’Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l’Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l’émission d’actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 décembre 2015. 2LAC/2015/29175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211815/111.

(150237056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Dabraco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 166.596.

—
- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la Convention de Domiciliation Société signée, en date du 21 mars 2012, avec la société DABRACO INVEST SARL ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-166596, et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016001955/13.

(16000302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Duvachaina, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.717.

—
- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la Convention de Domiciliation Société signée, en date du 1^{er} octobre 2010, avec la société DUVACHAINA S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-158717, et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016001968/13.

(16000303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 30, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 201.496.

—
En date du 31 Décembre 2015, le Gérant unique de la société a pris la décision suivante:

- Le siège social de la société Denway Luxembourg Holding 2 S.à r.l. est transféré au 30, rue de Clausen; L-1342 Luxembourg avec effet immédiat au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant unique

Référence de publication: 2016001949/13.

(160000424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 521.469,68.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of all the shareholders (the “General Meeting”) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “WM Investments S.à r.l.” having its registered office at 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.441 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 29 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1711 page 82115 on 13 August 2007 (hereafter referred to as the “Company”). The Company’s articles of incorporation (the “Articles”) have been amended for the last time on 18 November 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 443 page 21244 on 8 March 2011.

The General Meeting was opened by Mrs Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

Being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer, Mrs Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a) Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand three hundred sixty-seven United States Dollars eighty-two Cents (USD 130,367.82) in order to decrease it from its current amount of six hundred fifty-one thousand eight hundred thirty seven United States Dollars fifty Cents (USD 651,837.50) to five hundred twenty-one thousand four hundred sixty-nine United States Dollars sixty-eight Cents (USD 521,469.68) by cancellation of thirteen million thirty-six thousand seven hundred eighty-two (13,036,782) shares of class E, with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each, held by the Company;

b) Decision to allocate thirteen thousand thirty-six United States Dollars seventy-eight Cents (USD 13,036.78) from the undistributable legal reserve of the Company to a freely distributable reserve of the Company; and

c) Subsequent modification of Article 2, Article 7.1 and Article 13.2.1 of the articles of association of the Company.

2. All the shareholders represented at the General Meeting, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all (i) thirteen million thirty-six thousand seven hundred forty-two (13,036,742) shares of class A, (ii) thirteen million thirty-six thousand seven hundred forty-two (13,036,742) shares of class B, (iii) thirteen million thirty-six thousand seven hundred forty-two (13,036,742) shares of class C, (iv) thirteen million thirty-six thousand seven hundred forty-two (13,036,742) shares of class D and (v) thirteen million thirty-six thousand seven hundred eighty-two (13,036,782) shares of class E are represented at the General Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

In accordance with Article 7.4 of the Articles of the Company, pursuant to a share repurchase agreement dated 9 December 2015, the Company has repurchased thirteen million thirty-six thousand seven hundred eighty-two (13,036,782) shares of class E in the share capital of the Company.

The voting rights of the thirteen million thirty-six thousand seven hundred eighty-two (13,036,782) shares of class E held by the Company itself are suspended, the Company will therefore not take part to the vote.

After the foregoing has been approved, the General Meeting took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand three hundred sixty-seven United States Dollars eighty-two Cents (USD 130,367.82) in order to decrease it from its current amount of six hundred fifty-one thousand eight hundred thirty seven United States Dollars fifty Cents (USD

651,837.50) to five hundred twenty-one thousand four hundred sixty-nine United States Dollars sixty-eight Cents (USD 521,469.68) by cancellation of thirteen million thirty-six thousand seven hundred eighty-two (13,036,782) shares of class E, with a nominal value of zero point zero one United States Dollar (USD 0.01) each, held by the Company.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to allocate thirteen thousand thirty-six United States Dollars seventy-eight Cents (USD 13,036.78) from the undistributable legal reserve of the Company to a freely distributable reserve of the Company.

In accordance with Article 197 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, the undistributable legal reserve of the Company consequently amounts to at least one-tenth of the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting RESOLVES to amend Article 2, Article 7.1 and Article 13.2.1 of the Articles, so that they shall henceforth be read as follows:

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet and the interim profit and loss account of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Nominal Value» means zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share;

«Preferential Dividend» is the Class A, the Class B and the Class C preferential dividend, as set forth in Article 13.2.1.;

«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

«Repurchase Price» means the Statutory Distributable Profits;

«Share Premium Reserve» has the meaning as set forth in Article 7.1.3 of these Articles;

«Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and

«Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 7.1. Subscribed and authorised share capital. The Company's corporate capital is fixed at five hundred twenty-one thousand four hundred sixty-nine United States Dollars sixty-eight Cents (USD 521,469.68), divided into fifty-two million one hundred forty-six thousand nine hundred sixty-eight (52,146,968) shares as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares	13,036,742
Class B Shares	13,036,742
Class C Shares	13,036,742
Class D Shares	13,036,742
TOTAL	<u>52,146,968</u>

All with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) per Share, being fully subscribed and entirely paid up.

Art. 13.2.1. At the end of each financial year, the Distributable Profits shall be allocated to the Last Classes of Shares in the following order:

- to the holders of (i) the Class A Shares up to an annual distribution representing zero point five per cent (0.5%) of the Nominal Value of the Class A Shares (the «Class A Preferential Dividend»), (ii) the Class B Shares up to an annual distribution representing zero point seventy five per cent (0.75 %) of the Nominal Value of the Class B Shares (the «Class B Preferential Dividend»), and (iii) the Class C Shares up to an annual distribution representing one per cent (1 %) of the Nominal Value of the Class C Shares (the «Class C Preferential Dividend»), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

Then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

(i) provided that all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

(ii) in the event that not all the Shareholders hold at least One (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the class they belong.

If the Last Class of Shares is entirely repurchased (e.g. Class D Shares), the Statutory Distributable Profit shall be allocated to the following Last Class of Shares in the alphabetical order (e.g. Class C shares).

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de tous les associés (l'«Assemblée Générale») de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «WM Investments S.à r.l.» ayant son siège social au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.441 et constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire ayant résidé à Luxembourg, daté du 29 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711 page 82115 le 13 août 2007 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis la dernière fois le 18 novembre 2010 suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire ayant résidé à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 page 21244 le 8 mars 2011.

L'Assemblée Générale s'est ouverte sous la présidence de Madame Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Madame Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent trente mille trois cent soixante-sept Dollars Américains quatre-vingt-deux cents (USD 130.367,82) en vue de le porter de son montant actuel de six cent cinquante et un mille huit cent trente-sept Dollars Américains cinquante cents (USD 651.837,50) à cinq cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-neuf Dollars Américains soixante-huit cents (USD 521.469,68) par l'annulation de treize millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-deux (13.036.782) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar Américain (USD 0,01) chacune, détenues par la Société;

b) Décision d'affecter treize mille trente-six Dollars Américains soixante-dix-huit cents (USD 13.036,78) de la réserve légale indisponible de la Société à une réserve librement distribuable de la Société; et

c) Modification subséquente de l'article 2, de l'article 7.1 et de l'article 13.2.1 des statuts de la Société.

2. Que tous les associés représentés à l'Assemblée Générale, le mandataire des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présences, signée ne varietur par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des associés représentés resteront également annexées au présent acte.

3. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les (i) treize millions trente-six mille sept cent quarante-deux (13.036.742) parts sociales de classe A, (ii) treize millions trente-six mille sept cent quarante-deux (13.036.742) parts sociales de classe B, (iii) treize millions trente-six mille sept cent quarante-deux (13.036.742) parts sociales de classe C, (iv) treize millions trente-six mille sept cent quarante-deux (13.036.742) parts sociales de classe D, et (v) treize millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-deux (13.036.782) parts sociales de classe E sont représentées à la présente Assemblée Générale, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 7.4 des Statuts de la Société, en vertu d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 9 décembre 2015, la Société a racheté treize millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-deux (13.036.782) parts sociales de classe E du capital social de la Société.

Que les droits de vote attachés au treize millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-deux (13.036.782) parts sociales de classe E détenues par la Société elle-même sont suspendus, la Société ne prendra en conséquence pas part au vote.

Ces faits ayant été approuvés, l'Assemblée Générale ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent trente mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et quatre-vingt-deux cents (USD 130.367,82) en vue de le porter de son montant actuel de six cent cinquante et un mille huit cent trente-sept Dollars Américains cinquante cents (USD 651.837,50) à cinq cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-neuf Dollars Américains soixante-huit cents (USD 521.469,68), par l'annulation de treize millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-deux (13.036.782) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars Américains (USD 0,01) chacune, détenues par la Société.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'affecter treize mille trente-six Dollars Américains soixante-dix-huit cents (USD 13.036,78) de la réserve légale indisponible de la Société à une réserve librement distribuable de la Société.

Conformément à l'article 197 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la réserve légale indisponible de la Société s'élève en conséquence à au moins un dixième du capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 2, l'article 7.1 et l'article 13.2.1 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des présents Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi, y compris la Réserve de Prime d'Emission, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant):

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée des Associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire et les comptes de profits et de pertes intérimaires de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné;

«Valeur Nominale» signifie zéro virgule zéro un Dollar Américain (USD 0,01) par Part Sociale;

«Dividende Préférentiel» représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B et de Classe C prévus à l'article 13.2.1 des présents statuts;

«Date de Rachat» a la signification prévue à l'article 7.4.2 des présents Statuts;

«Prix de Rachat» signifie les Bénéfices Distribuables Statutaires;

«Réserve de Prime d'Emission» a la signification prévue à l'article 7.1.3 des présents Statuts;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 7.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-neuf Dollars Américains soixante-huit cents (USD 521.469,68) représenté par cinquante-deux millions cent quarante-six mille neuf cent soixante-huit (52.146.968) parts sociales réparties comme suit:

CLASSES DE PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Parts Sociales de Classe A	13.036.742
Parts Sociales de Classe B	13.036.742
Parts Sociales de Classe C	13.036.742
Parts Sociales de Classe D	13.036.742
TOTAL	<u>52.146.968</u>

Toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar Américain (USD 0.01) par Part Sociale, étant entièrement souscrites et libérées.

Art. 13.2.1. A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle qui représente 0.5% de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle qui représente 0.75% de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), et (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle qui représente 1% de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C») payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporaris et pour la dernière année comptable avant la mise en liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Parts Sociales sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si la Dernière Classe de Parts Sociales est entièrement rachetée (les Parts Sociales de Classe D), les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (les Parts Sociales de Classe C).

L'ordre du jour étant épuisée, la réunion est terminée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. ANDRE, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015211962/277.

(150237377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Kalior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.821.

Je présente ma démission comme administrateur de classe B de votre société avec effet au 24 décembre 2015.

Le 04 janvier 2016.

Freddy de Petter.

Référence de publication: 2016002145/9.

(160000596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Je présente ma démission comme administrateur de classe B de votre société avec effet au 24 décembre 2015.

Le 04 janvier 2016.

Andrzej Klapinski.

Référence de publication: 2016002201/9.

(160000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Je présente ma démission comme administrateur de classe B de votre société avec effet au 24 décembre 2015.

Le 04 janvier 2016.

Freddy de Petter.

Référence de publication: 2016002202/9.

(160000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Je présente ma démission comme administrateur de classe A de votre société avec effet au 24 décembre 2015.

Le 04 janvier 2016.

Zuzanna Zielinska-Rousseau.

Référence de publication: 2016002203/9.

(160000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Merp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.464.

Extrait des résolutions circulaires de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 29 décembre 2015

L'assemblée générale des associés de la Société décide de nommer la société DST Consulting S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 61A Kohlenberg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B183888, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002211/13.

(160000172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Goldland Universal S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.313.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie en date du 18 décembre 2015 à 10.00

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux gérants pour une durée illimitée et en remplacement de Monsieur Julien Nicaud et Monsieur Sabrie Soualmia, démissionnaires:

- Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (FR), résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Calogero AGRO, né le 29 juin 1976 à Thionville, (Fr), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Monsieur Xavier Mangiullo, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Calogero AGRO, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Monsieur Alberto Bonfiglio Né Milan (I), demeurant professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Luxembourg le 4 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour le Conseil de Gérance

Xavier MANGIULLO

Gérant

Référence de publication: 2016002940/24.

(160000920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Gregorius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.683.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal:

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société Jean GREGORIUS, demeurant à L-7307 Steinsel, 1, rue Georges Schwartz, de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur Benoy Kartheiser Management sàrl., avec siège à 45-47, route d'Arlon, L — 1140 à Luxembourg (RCS B. 33.849).

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GREGORIUS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2016002942/21.

(160001791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

GT Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 198.479.

En date du 1^{er} décembre 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GT Group Holding S.A. a pris la résolution suivante:

- résolve de nommer Monsieur Jürgen Bockisch (né le 28 décembre 1970 à Nuremberg, demeurant professionnellement au 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg) comme administrateur supplémentaire de GT Group Holding S.A. pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002944/13.

(160000773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

GTP 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 187.995.

En date du 1^{er} décembre 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GTP 1, S.à r.l. a pris la résolution suivante:

- résolve de nommer Monsieur Jürgen Bockisch (né le 28 décembre 1970 à Nuremberg, demeurant professionnellement au 2, Place de Paris, L-2314 Luxembourg) comme gérant supplémentaire de GTP 1, S.à r.l. pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002945/12.

(160000774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.117.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2015, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 16 décembre 2015 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016002949/21.

(160001304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Hines European Value Added Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.004.

Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- transférer le siège social de la Société et du fond au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

- transférer l'adresse professionnelle de l'administrateur suivant au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg: Kenneth MacRae

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2015.

Hines Fund Management Company I S.à r.l.

Référence de publication: 2016002950/16.

(160000902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

HPMC1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.501.

EXTRAIT

Suite à 3 contrats de cessions signés en date du 30 décembre 2015 (avec effet à la signature des contrats), il résulte que:

- la société Hoche Partners Private Equity Investors S.à r.l a cédé cent (100) parts sociales de classe I-a et vingt (20) parts sociales de classe M-a qu'elle détenait dans la Société à la société Hoche Partners LLC, une société à responsabilité limitée de droit de New York, ayant son siège social à 280 Madison Avenue, Suite 912, New York 10016, États-Unis d'Amérique enregistrée sous le numéro F050304000746;

- la société Achadas Worldwide Inc. a cédé dix (10) parts sociales de classe K et dix (10) parts sociales de classe N qu'elle détenait dans la Société à la société Hoche Partners LLC.

- La société HP Funding Corp S.A. a cédé 50 (cinquante) parts sociales de catégorie A, de 50 (cinquante) parts sociales de classe B, de 50 (cinquante) parts sociales de classe C, de 50 (cinquante) parts sociales de classe D, de 50 (cinquante) parts sociales de classe E, de 50 (cinquante) parts sociales de classe F, de 50 (cinquante) parts sociales de classe G, de 50 (cinquante) parts sociales de classe H, de 50 (cinquante) parts sociales de classe I, de 50 (cinquante) parts sociales de classe J, de 10 (dix) parts sociales de classe L, de 10 (dix) parts sociales de classe M, de 10 (dix) parts sociales de classe O, de 10 (dix) parts sociales de classe P, de 10 (dix) parts sociales de classe Q, de 10 (dix) parts sociales de classe R, de 10 (dix) parts sociales de classe S, de 10 (dix) parts sociales de classe T qu'elle détenait dans la Société à la société Hoche Partners LLC.

La société Hoche Partners LLC est désormais l'associée unique de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016002965/27.

(160001306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

HR Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 193.832.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 5 janvier 2016

L'associé unique de la société HR SOLUTIONS S.à.r.l. a décidé, en date du 5 janvier de prendre la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-4831 Rodange, 152, route de Longwy

Luxembourg, le 05/01/2016.

Pour extrait conforme

CinqàSept S.A.

L'associé unique

Référence de publication: 2016002966/16.

(160001434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Icon SubCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 198.059.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 28 décembre 2015 que:

- Il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société;

- Les livres et les documents de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016002969/20.

(160001368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.635.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 décembre 2015 que M. Michael Cooper a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 23 décembre 2015, et que M. Andreas Mischler, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Lorac Investment Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016003041/15.

(160001520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

—
La soussignée Monique Brunetti-Guillen, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant qu'administrateur de la société LuxTech Capital S.A., 20, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS Luxembourg: B77788, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Monique Brunetti-Guillen.

Référence de publication: 2016003048/11.

(160001468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Landewyck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.798.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2015 que:

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jan VANDENNEUCKER, demeurant à B - 3320 Hoegaarden, 28b, Henri Dotremontstraat, né le 27.08.1964 à Tienen (Belgique) comme Gérant (catégorie 1) de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2018 statuant sur l'exercice 2017. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de la catégorie 1 et d'un Gérant de la catégorie 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

LANDEWYCK HOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016003053/18.

(160001168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Les Obligataires 10 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 169.316.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 31 décembre 2015

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 31 décembre 2015;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LES OBLIGATAIRES 10 15 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016003062/18.

(160001268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Right Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.128.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jilko Tjeerd ANDRINGA, avec adresse professionnelle au 40, Redan, NL- 1411 LE NAARDEN, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Ross Stuart GORTON, avec adresse professionnelle au 10, Elliot Road, Watford, WD17 4DF Hertfordshire, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Linda COUTIGNY, demeurant à 396, V01, Koninklijke Baan, B-8670 Koksijde, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016003217/21.

(160001088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Ritchie Sub-Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 175.197.

—
Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 24 décembre 2015
- de nommer Carl Tash avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 décembre 2015
- de modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- de noter la décision des gérants de la Société de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003219/22.

(160001057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

RollOut Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 179.938.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société daté du 5 août 2015 que:

- (i) la démission de Monsieur Rasmus HARTUNG à compter du 17 mai 2015 a été ratifiée;
- (ii) le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la Société, comptant initialement 4 administrateurs a été diminué et est actuellement composé de 3 administrateurs;
- (iii) les mandats d'administrateurs de la société TIGr Group S.à r.l., Monsieur Eckhard VOEGT, Madame Dorothee CIOLINO ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;
- (iv) le mandat du commissaire aux comptes CENTURIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016003221/18.

(160001115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

RoundStone Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 152.283.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prise en date du 30 Décembre 2015 à 15h00.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants de catégorie B:

Mr. David SANA, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Mrs. Virginie DECONINCK, Administrateur de société, avec adresse professionnelle a 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme comme nouveau gérant de catégorie B:

Mr. Eric TAZZIERI, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Mrs. Karine ANSMANT, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Les nouveaux Gérants de catégorie B sont nommés pour une période indéfinie.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016003222/25.

(160000989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Ranium International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société RANIUM INTERNATIONAL S.A., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 79411, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016003225/11.

(160001357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Rubyto Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.650.

Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, de la société anonyme RUBYTO INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 117650, avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016003243/12.

(160001263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 19, op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

EXTRAIT

Par décision en date du 4 janvier 2016, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock à L-9999 Wemperhardt, 19, op der Haart, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Howald, le 4 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016003244/11.

(160000764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

S.C.I. Consorts Weis, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 12, Op dem Gaart.

R.C.S. Luxembourg E 4.358.

DISSOLUTION

En date du 3 décembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Dissolution et liquidation de la société:

Les associés déclare dissoudre et liquider purement et simplement aux droits des parties la prédite société S.C.I. CONSORTS WEIS, avec effet immédiat. Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société dissoute.

2. Divers:

Les associés donnent démission avec pleine et entière décharge à Madame WEIS Marie-Rose, en sa qualité de gérante de la société.

Il est également indiqué que les livres et documents de la société seront conservés et disponibles pendant cinq années au moins au 12, Op dem Gaart, L-9164 Lipperscheid.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2016003245/20.

(160002380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Sansbro Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.310.

Suite à la dénonciation du contrat de domiciliation, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société Sansbro Invest S.A., société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-121.310, n'est plus situé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour: Sansbro Invest S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2016003246/15.

(160001490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Seynaeve Textiles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 184.307.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg S.à r.l., dénonce, avec effet au 1^{er} Janvier 2016, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Seynaeve Textiles Lux S.à r.l. société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B184307.

Seynaeve Textiles Lux S.à r.l n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 1^{er} Janvier 2016.

Munsbach, le 5 Janvier 2016.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2016003249/16.

(160002276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

St Antoine Investments, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 134.085.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 28 décembre 2015, Parfinindus S.à r.l. a dénoncé le contrat de domiciliation signé entre:

Société domiciliée:

ST ANTOINE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

24, rue St. Mathieu

L-2138 Luxembourg R.C.S. Luxembourg: B 134.085

et

Domiciliataire:

Parfinindus S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

24, rue St. Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 56.469

La dénonciation prend effet le 28 décembre 2015 en vertu de l'article 8 du contrat susmentionné.

Joeri STEEMAN

Gérant

Référence de publication: 2016003258/23.

(160001426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Sanidato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.713.

—
Décision circulaire unique des gérants de la société en date du 21 décembre 2015.

Les gérants:

- M. RATIU Nicolae; et
- Alexandra SOLONINA épouse RATIU

Preignent la décision suivante:

Décision unique

1. Transfert de siège social de la Société.

Le siège social est transféré au 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg à compter de la date des présentes.

Référence de publication: 2016003264/15.

(160001389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MDT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 28, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.336.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à la cession du fonds de commerce, MDT LUXEMBOURG, succursale luxembourgeoise de SBA S.A., a cessé son activité avec effet au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016003269/12.

(160002238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 101.261.

—
In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSF9 Balta Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office and address at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,512,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 197728 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds 800,000 (eight hundred thousand) ordinary shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entire share capital of Balta Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 101261 (the Company). The Company was incorporated on 10 June 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°820 of 10 August 2004. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 11 August 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2323 of 31 August 2015.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Amendment of the article 7 paragraphs 5, 7 and 9 of the Articles relating to the board of managers of the Company;
- (2) Acknowledgement of the resignation of Mr. Deruyck, Mr. Destito and Mr. Kolbeck, as managers of the Company;

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 7 paragraphs 5, 7 and 9 of the Articles relating to the board of managers of the Company so that they shall respectively from now on read as follows:

Article 7 Paragraph 5 of the Articles shall from now on read as follows

“Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.”

Article 7 Paragraph 7 of the Articles shall from now on read as follows

“The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.”

Article 7 Paragraph 9 of the Articles shall from now on read as follows

“Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company shall either be bound by the sole signature of its sole manager (if applicable) or the sole signature of any member of the board of managers in office.”

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Deruyck, Mr. Destito and Mr. Kolbeck, as managers of the Company, with effect as of the date of the present meeting, and resolves to grant them interim discharge for the performance of their duties as managers of the Company.

The Sole Shareholder therefore acknowledges that as of the date hereof the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr Philippe Detournay;
- Mr Patrick Steinhäuser; and
- Mr Philippe Jusseau.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

LSF9 Balta Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 1.512.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197728 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient 800.000 (huit cent mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Balta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101261 (la Société). La Société a été constituée le 10 juin 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 10 août 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 août 2015 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323 du 31 août 2015.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Modification des paragraphes 5,7 et 9 de l'article 7 des Statuts; et
- (2) Constatation des démissions de Mr. Deruyck, Mr. Destito et Mr. Kolbeck, en tant que gérants de la Société.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les paragraphes 5, 7 et 9 de l'article 7 des Statuts en lien avec le conseil de gérances de la Société de telle façon qu'ils devront désormais être lus respectivement de la manière suivante:

L'article 7 paragraphe 5 des Statuts devra être lu de la manière suivante:

«Les notifications écrites de toute réunion du conseil de gérance seront délivrées à tous les gérants, par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure à laquelle une telle réunion doit se tenir, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Il est possible de passer outre cette convocation si tous les gérants de la société sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été préalablement informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions tenues à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance».

L'article 7 paragraphe 7 des Statuts devra être lu de la manière suivante:

«Le conseil de gérance peut délibérer ou valablement agir si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.» L'article 7 paragraphe 9 des Statuts devra être lu de la manière suivante:

«Vis-à-vis des parties tiers, le gérant ou chaque gérant (dans le cas d'un conseil de gérance) a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toute circonstance et de faire, d'autoriser ou d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société. La Société sera engagée soit par la seule signature de son gérant unique (le cas échéant) ou par la signature de tout membre en fonction du conseil de gérance».

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate les démissions de Mr. Deruyck, Mr. Destito and Mr. Kolbeck, en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et décide de leur donner décharge pour l'accomplissement de leurs devoirs en tant que gérant de la Société.

L'Associé Unique déclare également qu'à la date de la présente assemblée, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- Mr Philippe Detourney;
- Mr Patrick Steinhäuser; et
- Mr Philippe Jusseau.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française à la requête du mandataire de l'Associé Unique, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29244. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 December 2015.

Référence de publication: 2015211126/143.

(150236943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,
Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152483 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

- NYLCAP Mezzanine Partners III 2012 Co-Invest, LP, a limited partnership existing and organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware (Shareholder 1),

- NYLCAP Mezzanine Partners III, LP, a limited partnership existing and organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware (Shareholder 2),

- NYLCAP Mezzanine Partners III-K, LP, a limited partnership existing and organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware (Shareholder 3), and

- NYLCAP Mezzanine Partners III Parallel Fund, LP, a limited partnership existing and organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware (Shareholder 4).

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3 and Shareholder 4 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are individually represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four powers of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 8 April 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1073, page 51491 on 21 May 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on 6 March 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 969, page 46497 on 23 April 2013.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint YLL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201289 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration, in the amount of EUR 4,500. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152483 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

ONT COMPARU:

- NYLCAP Mezzanine Partners III 2012 Co-Invest, LP, une société en commandite (limited partnership) régie et organisée en vertu du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, inscrite auprès du secrétaire d'Etat de l'état du Delaware (l'Associé 1);

- NYLCAP Mezzanine Partners III, LP, une société en commandite (limited partnership) régie et organisée en vertu du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du secrétaire d'Etat de l'état du Delaware (l'Associé 2);

- NYLCAP Mezzanine Partners III-K, LP, une société en commandite (limited partnership) régie et organisée en vertu du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du secrétaire d'Etat de l'état du Delaware (l'Associé 3); et

- NYLCAP Mezzanine Partners III Parallel Fund, LP, une société en commandite (limited partnership) régie et organisée en vertu du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du secrétaire d'Etat de l'état du Delaware (l'Associé 4).

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, et l'Associé 4, sont collectivement désignés les Associés et individuellement comme un Associé.

Les Associés sont chacun représentés par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé concerné et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à son ordre du jour, comme reproduit ci-après;

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 avril 2010, publié le 21 mai 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1073, page 51491. Depuis cette date les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 6 mars 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 23 avril 2013 au Mémorial sous le numéro 969, page 46497.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur; et
4. Instructions au liquidateur.
5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer YLL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201289, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur), et que le Liquidateur est autorisé à percevoir une rémunération d'un montant de EUR 4.500. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

Les Associés décident de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210606/157.

(150236009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

—
In the year two thousand and fifteen on the twenty-seventh day of November at 13:00 CET.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland having its registered office at 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Switzerland and registered with the Canton of Zurich Commercial Register under number CHE-103.588.205 (“ZH1CH”),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary’s clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

and

- Zimmer Biomet LHS-1 S.à r.l. in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 200.421 (“ZB LHS-1”),

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary’s clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

ZH1CH and ZB LHS-1 are hereafter collectively referred to as the “Shareholders”.

Said proxies signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated above have requested the notary to state as follows:

I. That ZH1CH holds all the forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each and all the one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of Zimmer Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 8, 2004, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 822 of August 11, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 101.255 (the “Company”). The Articles of Association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 26, 2015 not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the “Articles”).

II. That ZB LHS-1 holds all the one thousand six hundred nineteen (1,619) Class B preferred shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each of the Company.

III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred Euros (EUR 123,200) from its present amount of sixteen million one hundred fifty-two thousand four hundred Euros (EUR 16,152,400) to an amount of sixteen million twenty-nine thousand two hundred Euros (EUR 16,029,200);

2. Consider the redemption of one thousand two hundred thirty-two (1,232) Class B preferred shares by the Company at fair market value (the “Redeemed Shares”);

3. Consider the approval of the redemption price of the Redeemed Shares proposed by the liquidator of the Company and agreed by and between the shareholders of the Company;

4. Consider the cancellation of the Redeemed Shares;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-three thousand two hundred Euros (EUR 123,200) from its present amount of sixteen million one hundred fifty-two thousand four hundred Euros (EUR 16,152,400) to an amount of sixteen million twenty-nine thousand two hundred Euros (EUR 16,029,200).

Second resolution

The Company resolved to redeem the Redeemed Shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to approve of the redemption price of the Redeemed Shares, to be reimbursed to ZB LHS-1, being one hundred forty million six hundred twenty-two thousand three hundred ninety-nine Euros and twenty-five cents (EUR 140,622,399.25), as proposed by the managers of the Company and agreed by and between the Shareholders. The redemption proceeds can be paid in kind.

The Shareholders determined and acknowledged that the net equity of the Company will remain positive further to the redemption and reimbursement of the Redeemed Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to cancel the Redeemed Shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at sixteen million twenty-nine thousand two hundred Euros (EUR 16,029,200) divided into forty-one thousand nine hundred forty-three (41,943) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred seventeen thousand nine hundred sixty-two (117,962) Class A Preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and three hundred eighty-seven (387) Class B Preferred shares (The "Class B preferred Shares"), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à 13:00 heure centrale d'Europe,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Zimmer Schweiz Holdings GmbH, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Sulzer-Allee, 8404 Winterthur, Suisse et immatriculée auprès du Registre Commercial du Canton de Zurich sous le numéro CHE-103.588.205 ("ZH1CH")

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

- Zimmer Biomet LHS-1 S.a.r.l, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.421 ("ZB LHS-1")

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ZH1CH et ZB LHS-1 sont ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que ZH1CH détient toutes les quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et toutes les cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117,962) parts sociales privilégiées de Catégorie A ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune de Zimmer Lu-

xembourg II S.a r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 11 août 2004 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.255 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

II. Que ZB LHS-1 détient toutes les mille six cent dix-neuf (1.619) parts sociales privilégiées de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renoncent à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-trois mille deux cents Euros (EUR 123.200) afin de le porter de son montant actuel de seize millions cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 16.152.400) à seize millions vingt-neuf mille deux cents Euros (EUR 16.029.200);

2. Considérer le rachat de mille deux cent trente-deux (1.232) parts sociales privilégiées de Catégorie B de la Société à leur valeur de marché («Parts Rachetées»);

3. Considérer l'accord du prix de rachat des Parts Rachetées proposé par les gérants de la Société et accepté par et entre les associés de la Société;

4. Considérer l'annulation des Parts Rachetées;

5. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-trois mille deux cents Euros (EUR 123.200) afin de le porter de son montant actuel de seize millions cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (EUR 16.152.400) à seize millions vingt-neuf mille deux cents Euros (EUR 16.029.200)

Deuxième résolution

Les Associés décident de racheter les Parts Rachetées.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le prix de rachat des Parts Rachetées à rembourser à ZB LHS-1, étant de cent quarante million six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt-cinq centimes (EUR 140.622.399,25), tel que proposé par les gérants de la Société et accepté et approuvé par et entre les associés de la Société. Le montant du remboursement peut être payé en nature.

Les Associés ont déterminé et reconnu que l'actif net de la Société restera positif à la suite du rachat et remboursement des Parts Rachetées.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Rachetées.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à seize millions vingt-neuf mille deux cents Euros (EUR 16.029.200) divisé en quarante et un mille neuf cent quarante-trois (41.943) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent dix-sept mille neuf cent soixante-deux (117.962) parts sociales privilégiées de catégorie A (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A") et trois cent quatre-vingt-sept (387) parts sociales privilégiées de catégorie B (les "Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite du document aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} décembre 2015. Relation: EAC/2015/28487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015210895/167.

(150236218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Kalior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.821.

Je présente ma démission comme administrateur de classe A de votre société avec effet au 24 décembre 2015.

Le 04 janvier 2016.

Zuzanna Zielinska-Rousseau.

Référence de publication: 2016002146/9.

(160000596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Square Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.009.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Christophe MARLE, dirigeant de sociétés, né à Besançon (France) le 31 mars 1962, demeurant à L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses,
ci-après le "Mandant"

ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,
ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "SQUARE COURTAGE", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.009 (la "Société"), a été constituée le 5 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1151 du 15 mai 2013, et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées;

3) Que le Mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211858/57.

(150237093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

MStar Pineapple 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.071.

Par résolutions signées en date du 24 décembre 2015, les gérants ont décidé

- de transférer le siège social de la Société du 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

- de modifier l'adresse professionnelle de Julien Petitfrère, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de modifier l'adresse professionnelle de Olivier Marbaise, Gérant, du 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- de noter le changement d'adresse de l'associé de la Société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 24 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002230/19.

(160000087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Espace Tabac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 178.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060348/9.

(160020982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.
